

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2020

Présents : DAIRE Christian, BALADE Jean-François, BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, DESCLAUX Nadège, DOUMERC Marjorie, FAVIER Jacques, FUMEY Wilfrid, JEANSON Claire, MALEPLATE-JANUARD Laurie, MARTAIL Sonia, NORGUET Nadine, RATEAU Christian, SESE-DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danièle, VERVOUX-CARREYRE Émeline, DUBOS Jean-Pierre (arrivé en milieu de séance)

Excusés : CHRETIEN Romain (pouvoir à M. FAVIER), DUBOS Jean-Pierre (pouvoir à M. CATTANEO), SEDANO Bernadette (pouvoir à M. CATTANEO), PINAUD Nicolas (pouvoir à Mme BOUCAU), LAMARQUE Bernard

Secrétaire : DOUMERC Marjorie

M. le Maire ouvre le Conseil, en informant ses collègues du décès du père de Jean Michel NIOLLET. Il remercie Clarisse ROLLET pour sa présence ce soir, ainsi que l'ensemble des services administratifs pour leur organisation spontanée (modification des congés) afin de pallier son absence.

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2020-12-1 : Gestion de l'éclairage public, choix de solutions techniques et de matériels
- > 2020-12-2 : Relance auprès de la CdC des procédures de déclaration et d'autorisation du « Permis de louer » prévues par la loi ALUR pour lutter contre l'habitat indigne.
- > 2020-12-3 : Demande de subvention auprès de l'Etat / DRAAF pour l'achat de mobilier pour les restaurant scolaire (achat d'armoires froides positives)
- > 2020-12-4 : Constitution d'un groupe de travail « Bilan et suivi du règlement de voirie »
- > Motion 2020-12-5 relative à l'implantation d'une antenne relais par Orange aux abords de l'ALSH

III : INFORMATIONS

- 1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- 2 > Elaboration du Plan Local de Déplacement (PLD) et du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)
- 3 > Renouvellement de la Convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat
- 5 > Compte rendu du conseil d'école du 12 novembre 2020 par M. BOUCAU
- 6 > Vœux à la population 2021
- 7 > Bilan de la gestion du CCAS 2020 par Mme BOUCAU
- 8 > Bilan du Téléthon 2020 par M. RATEAU

IV : QUESTIONS DIVERSES

Ce conseil municipal est organisé à nouveau à l'Espace Culturel aux fins de respecter les consignes sanitaires dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. La réunion a lieu en présence d'un public limité en nombre.

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2020-12-1 : Gestion de l'éclairage public, choix de solutions techniques et de matériels

Jacques CATTANEO distribue un compte rendu des travaux du groupe Éclairage Public. Il rappelle que 70 % de l'électricité distribuée est facturée au forfait et 30 % est facturée à la consommation réelle (compteurs) ; les économies réalisées seront donc moindres que si tout était « au compteur », ce qui à terme va être le cas.

Le groupe a sélectionné des modèles de luminaires, afin d'harmoniser l'éclairage public sur la commune. Pour le secteur routier et résidentiel, est retenu le modèle ISARO (ral 3004) qui existe en 12 et 24 leds, à adapter en fonction du lieu d'implantation (12 en zone résidentielle, 24 en bords de route). Actuellement, il existe quelques luminaires BUZZ disséminés sur la commune (au gré des remplacements d'irréparables). Dans la mesure où ils sont très récents, il n'est pas question de les remplacer par des ISARO, mais le SDEEG propose de les regrouper en un même lieu (lotissement ou

autre voie). Le lieu n'a pas encore été défini, il dépendra de la quantité dénombrée.
Les mâts quant à eux seront remplacés au fur et à mesure des besoins (également en ral 3004).
Cette dépose et repose aura un coût d'environ 50€/pièce, mais les économies se feront sur la globalité, notamment sur l'entretien et l'énergie.

Concernant le financement, deux solutions s'offrent à nous :

- le SDEEG propose une avance de 60.000€/an (remboursable sur 10 ans), pendant 3 ans, ce qui nous permettrait de remplacer la quasi-totalité des lampes en 3 ans.
- un prêt bancaire (les taux sont actuellement très faibles), ce qui permettrait d'obtenir 20% de subvention par le SDEEG sur un montant maximum de travaux de 60.000 € HT.

Le calcul reste à faire pour opter pour la meilleure solution ; le financement fera l'objet d'une prochaine délibération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de valider le choix de ces luminaires.

2020-12-2 : RELANCE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PERMIS DE LOUER SUR LA COMMUNE DE TOULENNE

Les élus membres du Groupe de travail « Habitat OPAH » se sont réunis Mardi 17 novembre dernier pour prendre connaissance du dispositif du « permis de louer » [articles 92 et 93 La loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové] et des travaux réalisés sur ce thème lors du précédent mandat.

M. le Maire rappelle être saisi par les services de l'État de manière régulière pour constater l'insalubrité de logements mis en location sur la commune de TOULENNE. Cette situation, même si elle n'est pas aussi prégnante que dans d'autres collectivités du territoire sud-girondin, impacte dans la vie quotidienne nombre de nos concitoyens, les exposant encore aujourd'hui à des risques importants pour leur santé et leur sécurité.

Ce constat impose à l'équipe municipale le devoir de relancer auprès de la Communauté de Communes du Sud-Gironde (CdC), compétente en matière de politique liée à l'Habitat, la mise en œuvre de la procédure du « permis de louer » prévu par la loi ALUR comme mesure principale de lutte contre l'habitat indigne sur le territoire de la commune de TOULENNE, tout en restant en cohérence avec le programme local de l'habitat en vigueur et le plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées menés par la CdC, et afin d'endiguer la mise sur le marché de logements qui ne respectent pas les conditions minimales de confort requises par la loi.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de solliciter à nouveau auprès de la CdC l'instauration :

1 / du dispositif « permis de louer - déclaration de mise en location de logement » (Cerfa 15651*01) pour les immeubles créés avant le 1^{er} janvier 2020 et situés dans les voies désignées ci-après : route du Château de Malle, Chay Neuf, route du Château Respide, rue de Vincennes, rue de Gazette, rue des Videaux, rue des Pins Francs et route de Villandraut.

2 / du dispositif « permis de louer - autorisation préalable de mise en location » (Cerfa 15652*01) pour les immeubles créés avant le 1^{er} janvier 2000 et situés dans les voies désignées ci-après : rue de l'Église, avenue du 8 Mai 1945, allée Louis Langlois, allée des Acacias, rue de Millassot, rue de Jean Cabos, route de Beau Fossé, route de Landiras et route de la Garonne.

M. le Maire rappelle que la mise en œuvre effective est prévue à compter du juillet 2021, dans la mesure où il faut respecter un délai de 6 mois pour la publicité.

Mme SOUPERBAT demande qui va gérer ces demandes. Elle craint que les propriétaires ne répercutent ces obligations de travaux sur les loyers. M. le Maire précise que les gens payent déjà des loyers très chers pour des logements indignes. Il indique également que c'est une garantie supplémentaire pour les propriétaires, car ainsi, s'il y a des dégradations, elles seront d'office reconnues comme étant du fait du locataire (ce qui n'est pas forcément le cas avec les états des lieux, pas toujours établis). Le but n'est pas de faire la « chasse » aux propriétaires, mais de lutter contre les marchands de sommeil. M. BOUCAU indique que ce seront les élus, le CCAS, avec le Policier Municipal.

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, à la **majorité (1 vote CONTRE)** :

- décide de relancer les démarches auprès de la CdC du Sud-Gironde pour la mise en œuvre du permis de louer sous ses formes de déclaration et d'autorisation sur les secteurs tel que définis ci-dessus.
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

2020-11-3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAAF POUR ACHAT DE MOBILIER DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire informe les élus municipaux de la possibilité de solliciter auprès de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) une aide financière pour le financement de matériels et mobiliers

dans les cuisines des restaurants scolaires des petites communes s'engageant dans une démarche durable et développant l'approvisionnement en produits locaux, notamment ceux issus de l'agriculture biologique. La commune de Toulence fait partie des bénéficiaires de cette aide, étant éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale. Le fonctionnement de notre restaurant scolaire semblant satisfaire aux conditions d'éligibilité, M. le Maire propose de transmettre un dossier en vue d'obtenir une participation financière à l'achat de 2 nouvelles armoires froides positives pour répondre aux besoins de la cuisine du restaurant scolaire (en remplacement d'un équipement vétuste).

L'EURL CANTAU Pierre a proposé un devis de 3.388,00 € HT, soit 4.065,60 €. Le montant de l'aide de la DRAAF ne sera indiqué qu'après examen et sélection. L'aide sera accessible à partir de janvier 2021 sur la base d'une convention entre l'Etat et l'ASP.

M. FAVIER précise pourquoi nous avons choisi d'acheter 2 armoires pour en remplacer 1 : il y a désormais obligation de séparer les fruits des légumes. Il vaut donc mieux 2 petites armoires qu'une grande. De plus, cela facilite la maintenance.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve l'acquisition de ces équipements visant à améliorer les conditions de fonctionnement du restaurant scolaire,
- décide de demander auprès de la DRAAF l'attribution d'une aide permettant de prendre en charge en partie cette dépense.
- dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget communal.

2020-12-4 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL « BILAN ET SUIVI DU RÈGLEMENT DE VOIRIE »

En 2015, un règlement de voirie a été rédigé, suite à des dégradations sur des trottoirs neufs rue de Millassot, lors de constructions de maisons. Il avait été à l'époque impossible d'établir les responsabilités, dans la mesure où chaque intervenant rejetait la faute sur les autres. Désormais, des constats avant/après travaux sont effectués par le responsable des Services Techniques.

Afin de suivre ce dossier, et éventuellement d'adapter le règlement de voirie, il est proposé de créer un groupe de travail. Il faudra bien entendu associer à ses travaux le Policier Municipal et le responsable des Services Techniques.

Les volontaires pour en faire partie sont : Nadège DESCLAUX, Jacques FAVIER, Jean-René BOUCAU, Christian RATEAU, Sonia MARTAIL, Laurie MALEPLATE-JANUARD, Jean-Pierre DUBOS, Dominique SESE-DUVILLE.

2020-12-5 : MOTION RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS PAR ORANGE AUX ABORDS DU CENTRE DE LOISIRS (ALSH)

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de travaux d'ORANGE visant à installer une antenne relais au 5 route de Villandraut (terrain BIRAC), à proximité immédiate de l'ALSH. Initialement, ce projet se situait route de Landiras, au fonds du terrain de M. GARCIA, en lisière de bois, donc totalement invisible.

Aujourd'hui, non seulement ce projet se situe à proximité immédiate du Centre de loisirs, mais il est également à l'entrée de la ville en bord de route : c'est donc la première chose que les gens verront en arrivant à Toulence.

Mme DOUMERC rappelle qu'en plus de la structure d'accueil des enfants, il y a également des habitations à proximité de cette zone. M. le Maire répond que l'État a déjà donné son autorisation : même si nous nous y opposons, les travaux se feront néanmoins. La proximité des habitations n'est malheureusement pas un argument recevable.

M. le Maire a exposé ces problèmes au délégué d'ORANGE (qui n'en n'était pas personnellement informé) ; il attend un retour de sa part. En fonction de la position d'ORANGE, M. le Maire proposera de prendre lors d'une prochaine réunion, une motion officielle au nom du Conseil Municipal.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de préparer une motion officielle.

III : INFORMATIONS

1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

N° 2020-TOUL-54

Les conjoints MESSINES vendent un immeuble à usage commercial sis 80, avenue du 8 mai 1945 cadastrée section B 134-135 sur un terrain d'une superficie totale de 840 m² au prix de 280 000 €

La famille MESSINES a refusé à l'EPFNA l'accès aux bâtiments pour la réalisation d'un diagnostic

pollution (à nos frais), afin de pouvoir signer notre offre d'achat en fin d'année. Elle a donc proposé ce bien à la vente à un garagiste, pensant gagner du temps. **La commune confirme sa décision de préempter ce bien.**

N° 2020-TOUL-55

Terrains du Sud vendent un terrain à bâtir, lot 5, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie 540 m² au prix de 59 000 €

N° 2020-TOUL-56

Terrains du Sud vendent un terrain à bâtir, lot 1, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie 531 m² au prix de 58 000 €

N° 2020-TOUL-57

Terrains du Sud vendent un terrain à bâtir, lot 6, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie 503 m² au prix de 54 000 €

N° 2020-TOUL-58

Terrains du Sud vendent un terrain à bâtir, lot 2, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie 500 m² au prix de 59 000 €

N° 2020-TOUL-59

Terrains du Sud vendent un terrain à bâtir, lot 14, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie 545 m² au prix de 53 690 €

N° 2020-TOUL-60

Terrains du Sud vendent un terrain à bâtir, lot 4, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie 556 m² au prix de 59 500 €

N° 2020-TOUL-61

Terrains du Sud vendent un terrain à bâtir, lot 8, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie 686 m² au prix de 75 000 €

N° 2020-TOUL-62

Terrains du Sud vendent un terrain à bâtir, lot 15, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie 563 m² au prix de 53 500 €

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées, excepté pour la DIA n° 54 concernant l'immeuble MESSINES. Ces avis seront transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2 > Élaboration du Plan Local de Déplacement (PLD) et du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagement des Espaces Publics (PAVE)

M. le Maire indique que de nouvelles informations ont été collectées sur les questions de mobilité, notamment concernant l'étude de la création de pistes cyclables dans un rayon de 5 Km autour des collèges, mais également l'étude de la prise de compétence mobilité au niveau de la CdC. Pour Toulonne, il y a lieu d'attendre pour finaliser un plan de circulation communal, dans la mesure où la traversée de bourg va être impactée par ce projet. Le processus est très long, car il est difficile aux différents intervenants de se mettre d'accord et de travailler ensemble (SNCF, État, Région, Département, CdC).

3 > Renouvellement de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État

Il s'agit du renouvellement d'une convention signée pour 4 ans par le Maire, Madame le Préfet et Madame le Procureur de la République.

4 > Compte rendu du Conseil d'école par Jean René BOUCAU

Bilan de rentrée

255 élèves répartis en 11 classes. Même nombre que l'année dernière à la même période, mais beaucoup d'absents compte tenu du contexte sanitaire, les enfants issus de la communauté des gens du voyage sont principalement absents : seulement 8 présents sur 42.

Des mesures gouvernementales devraient être prises pour la prochaine rentrée, afin de limiter l'enseignement à distance.

Changements les plus importants en rapport avec le protocole : Port du masque par les enfants, limitation du brassage au maximum (récréations décalées – groupes de 3 classes maximum répartis en 3 zones).

Restaurant scolaire : services par classe (même groupes que pendant les récréations).

Plan Vigipirate : aucun parent ne peut plus rentrer dans l'école.

Question parents : Bilan Covid dans l'école ? Rien. Si cas positif nous l'annoncerions. Nous avons eu

2 parents contact qui ont préféré par précaution garder leurs enfants à la maison.

Est-ce que l'école ou la mairie peut fournir des masques aux élèves ? La mairie a fourni 3 masques pour chaque personne habitant Toulenne (opération qui a coûté 8000 euros). L'Éducation Nationale ne prévoit pas de fournir des masques. Nous en avons quelques-uns en cas d'oubli (20 masques seulement pour 250 élèves) ou de refus de la famille (ce qui ne s'est pas produit dans l'école). Pas de nouvelle distribution envisagée sauf si une aide gouvernementale est mise en place.

Fonctionnement de l'école / Point travaux

Les classes de Mmes Goyard et Brianceau ont été entièrement repeintes pendant les vacances de Toussaint. Un nouveau système d'alarme à la norme supérieure suite à la demande de la commission de sécurité a été également installé. Une demande est faite pour repeindre le côté maternelle.

Sécurité à l'école

PPMS Attentats/Intrusion (fuite ou confinement) : un essai confinement a été réalisé avant les vacances de la Toussaint. Explication PPMS Risques Majeurs avec exercice avant le 20 février et Exercices incendie (2 exercices par an). Le premier a déjà été réalisé mi-février : exercice de confinement risques majeurs.

Demande parents : est-ce que les parents peuvent être avertis le jour même pour que les parents puissent répondre à d'éventuelles inquiétudes des enfants.

Hygiène à l'école

Si un enfant est malade (vomis, diarrhée), il y a des lingettes à l'école pour le « nettoyer » et rechanges que l'on prête : rechanges à nettoyer et à ramener à l'école. L'école veille à ce que les enfants se lavent les mains avant de manger... Mot distribué lorsqu'il y a des poux mais veillez à surveiller les têtes de vos enfants. PAI : renouvellement tous les ans et nous rendons les médicaments en chaque fin d'année ; transmis au restaurant scolaire pour faire le lien ; médicaments présents dans le bureau de la directrice. Rappel : pas le droit de donner des médicaments aux enfants à l'école.

Le ménage fait tous les jours + dispositif accru avec le contexte : classes et réfectoire aérées dès 7h, interrupteurs, toilettes désinfectés plusieurs fois par jour. Grande désinfection aux vacances avec un produit spécial par une entreprise extérieure.

Coopérative scolaire

Beaucoup d'argent puisqu'aucune sortie l'année dernière. Plus de 12000 euros. Bonne participation des familles à la coopérative scolaire cette année. Remerciements.

Actions et sorties pédagogiques

Rien de prévu pour l'instant. Pour Noël, on continue le film à l'espace culturel (lundi 14 et mardi 15 décembre) et pour les maternelles film dans une salle de cinéma si le contexte le permet avec sélection de court-métrages (mardi 8 décembre à Cadillac).

Goûter de Noël : le mardi 15

Repas de Noël : le vendredi 18

Le passage du père-noël est prévu.

Dates prochains conseils : 18 mars et 24 juin

Questions de parents : Est-ce que le contexte affecte les enfants ? Respect des règles très facile. Les enfants acceptent très bien la contrainte du masque. Mais plus de fatigabilité et de difficultés à entrer dans les apprentissages.

L'apprentissage de la lecture peut-elle être rendue difficile par le port du masque. Oui des 2 côtés : difficile pour l'enseignant de déceler si un enfant effectue le mauvais son et pour l'élève de pouvoir observer la façon de former les sons. Des masques transparents avaient déjà été demandés mais refusés.

5 > Vœux à la population et au personnel

Compte tenu de la situation sanitaire, décision est prise de ne pas organiser les vœux, ni à la population, ni au personnel. Dès que ce sera possible, une réception sera organisée.

6 > Bilan 2020 du CCAS par Marie-Claude BOUCAU

Mme BOUCAU indique que 52 familles ont eu recours au CCAS en 2020, pour des demandes de logement, des problèmes de logement, des aides à la constitution de dossiers, des situations délicates, des aides et secours, des domiciliations, et un rapprochement familial.

Cette année, beaucoup plus de colis alimentaires de la Croix Rouge ont été sollicités (d'ailleurs, désormais, il y a une liste d'attente, ce qui est particulièrement alarmant). Nous devons donc compenser avec les Restaurants du Cœur.

152 colis de Noël ont été distribués aux personnes de 80 ans et plus (125 pour 1 personnes, 25 pour 2).

Il y a aujourd'hui 239 demandeurs d'emploi.

Comme chaque année, le CCAS a financé le spectacle et le goûter de Noël de l'école.

Les ateliers pour les personnes âgées ont été interrompus en mars. Nous sommes dans l'attente d'une date de reprise.

3 signalements de logements insalubres ont été faits par les services de l'État (visite et constat faits avec le PM).

Loyers de la commune : il y a 4 dettes pour 10 logements. La plus importante fait l'objet d'une saisie sur salaire (25€/mois). Un courrier va être adressé à l'un de ces locataires, car sa dette est due à l'arrêt de ses droits aux APL (il continue à régler la différence au lieu de la somme totale)

6 > Bilan 2020 du Téléthon par Christian RATEAU

Compte tenu de la situation sanitaire, le Téléthon n'a eu lieu que sur une seule journée : récolte de dons et tombola avec des lots achetés par la commune, offerts par des commerçants, des associations, ainsi que des particuliers. Qu'ils en soient ici tous chaleureusement remerciés. Malgré tout, nous avons récolté 1.605 €, ce chiffre étant inattendu. De plus, 120 Kg de piles ont été récupérées. Cela représente environ 200€, qui seront également reversés à l'AFM Téléthon.

IV : QUESTIONS DIVERSES

Jacques CATTANEO : concernant le réseau pluvial de la route de Landiras (suite aux inondations du mois de mai 2020), des actions ont été réalisées par la Mairie (curage des fossés) et par Vinci. Plusieurs lettres ont été adressées à VINCI pour la réhausse du muret de la buse qui passe sous l'autoroute, l'entretien complet du fossé et un plan d'entretien annuel. À ce jour l'entretien des fossés a été fait, mais nous sommes toujours dans l'attente du reste. Une réunion va être organisée avec VINCI pour préciser nos exigences. Une étude est en cours par le Cabinet ESCANDE pour résoudre le problème de manière pérenne ; elle sera présentée lors de l'élaboration du budget 2021. Un courrier sera adressé aux riverains afin de les tenir informés.

Marjorie DOUMERC : se demande pourquoi le Judo a repris les entraînements à Toulonne, mais pas les autres clubs de la CdC. M. le Maire lui répond que le club en a fait la demande, sur la base de l'autorisation préfectorale (uniquement les mineurs, nombreuses restrictions...). Il pense que les autres clubs ne se sont pas rapprochés de leur commune.

Christian RATEAU : le lecteur de badges cour St Joseph n'a pas encore été remis en service. Il a récupéré auprès de l'entreprise le plan d'origine qui lui avait été fourni pour l'élaboration du devis. Ce plan, fait par M. LAMARQUE porte l'indication « serrure à badge », de la main de M. LAMARQUE. Pour sortir de la cour, l'entreprise propose de mettre un simple bouton poussoir gratuitement, afin que les gens ne risquent pas de se trouver bloqués dedans en cas de panne. M. BOUCAU pense que des clés peuvent également poser problème (casse, vandalisme...). Il fait le parallèle avec les badges des alarmes : les pannes peuvent arriver mais elles sont très rares.

Les travaux du club house du foot ont bien avancé : la charpente est posée.

Jean-François BALADE : la réunion Déchets Verts aura lieu mardi 22 décembre à 14h30.

Il demande si la balayeuse a terminé sa tournée, car rue du Château d'Eau, un seul côté a été fait.

Dans le lotissement Gaubert, les habitants réclament le ramassage en porte à porte, dans la mesure où l'enrobé est fait. Le SICTOM souhaitait attendre la fin des travaux. Une réunion aura lieu avec le lotisseur le 18 janvier. Il y aura lieu de prendre une décision à ce moment. Il ira voir les habitants pour les en informer.

Jacques FAVIER : l'Association des Parents d'Élèves a donné un chèque de 200 € pour aider à financer le goûter de Noël.

Il a été contacté par M. PRADAL, qui voulait des renseignements sur le terrain BIRAC pour y étudier la construction de locaux commerciaux.

Les prochains conseils municipaux seront organisés les vendredis 22 janvier et 19 février 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux